

Les échos d'Aurons



LE MAGAZINE MUNICIPAL D'AURONS

Sécurité

Tout savoir
sur le débroussaillage



Aménagement

Poursuivre une politique
d'investissement ambitieuse



Budget

Maîtriser ses dépenses
pour des finances saines

Petit à petit...



Sommaire



4 : Finances publiques

Une commune bien gérée, une dette maîtrisée

5, 6 et 7 : Travaux

Aménagement du parking des Ferrages

Assainissement rue de Saint-Pierre

Voirie des quartiers des Pinèdes et Sonnailler

Restauration de la fontaine avenue Cabrier

Eclairage public au lotissement du Parc

Aménagement du parking du Farigoulet

Jardins partagés à la Grand'font

Réfection de la voirie et aménagement du pluvial

8, 9, 10, 11, 12 et 13 : Environnement

Tout savoir sur l'Obligation Légale de Débroussaillage

Eclairage public et bornes de recharge électrique

Préserveons la nature et la biodiversité

Soutenons les abeilles

Encombrants et récupérateurs d'eau : les bons plans

Nettoyons le Sud ensemble le 26 avril

14, 15 et 16 : Vie du village

Un label vert pour notre école

Un bus supplémentaire à l'étude

Le carnaval, c'est déjà demain !



DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**



**RÉGION
SUD**



PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

METROPOLE
AIX
MARSEILLE
PROVENCE

LA MAIRIE

Ouverte du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le premier samedi de chaque mois,
de 9h à 12h (sauf juillet-août).

Fermeture hebdomadaire
le mercredi matin.

Le maire rencontre ses administrés
tous les premiers samedis
de chaque mois, sur rendez-vous.
Contact - mairie : 04 90 55 63 02.

Les Echos d'Aurons - Magazine municipal d'Aurons
N° 117 - Octobre - Novembre - Décembre 2024
Directeur de la publication : André Bertero
Rédaction : Mairie d'Aurons et Kojiprint
Photos : Jean de Paleville
Conception et Impression : Kojiprint



Cher(e)s Auronais(e)s, cher(e)s ami(e)s,

A l'aube de cette nouvelle année, l'équipe municipale s'associe à moi pour vous souhaiter sérénité, bonheur et optimisme dans la réalisation de ce qui vous tient profondément à cœur.

Dans ces temps de doute et d'instabilité, je vous propose de porter un regard positif sur notre village et de partager la conviction que notre commune recèle de fortes capacités d'initiatives et de rebondissements. Il dépend de nous tous de "Bien vivre ensemble à Aurons" en prenant conscience que le moindre acte d'incivisme impacte la qualité de vie de chacun d'entre nous et altère la qualité des relations humaines.

Des échéances se présentent à l'horizon et seront capitales pour l'avenir et le développement de notre village, tel que le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui est en cours d'étude. En 10 ans de mandat, seulement 5 permis de construire ont été accordés ce qui n'est pas en faveur d'un développement harmonieux. La réalité est pourtant évidente : notre population vieillit, aussi faut-il prendre conscience qu'un renouvellement de la population doit être envisagé pour dynamiser notre village. Notre école demeure menacée après la fermeture d'une première classe en 2023 et notre médiathèque pourrait, à terme, subir le même sort.

En cette nouvelle année, je souhaite saluer les efforts de chacun(e) en remerciant le personnel municipal dont nous connaissons le dévouement, la loyauté et l'engagement sans faille dans l'exercice de ses fonctions respectives. Son implication quotidienne dans tous les domaines de la vie locale favorise le bien-être et le plaisir de vivre à Aurons.

Je vous renouvelle mes souhaits profonds d'accomplissement personnel et la capacité à initier des actes solidaires, de savoir-être et de savoir-vivre pour favoriser le quotidien de chacun(e) d'entre vous.

Bien chaleureusement.

**Maire d'Aurons
Conseiller Métropolitain**

Une commune bien gérée, une dette maîtrisée

L'annuité de la dette de notre collectivité est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour notre collectivité.

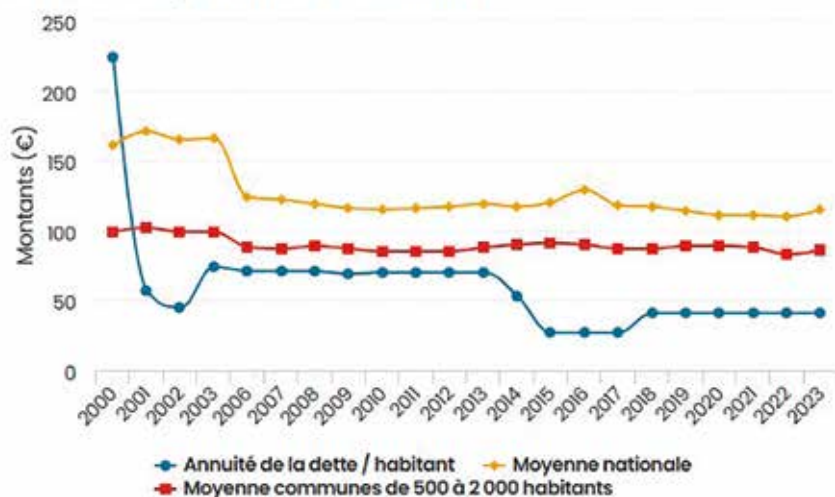
En comptabilité, le terme "annuité" désigne une somme d'argent versée annuellement par l'emprunteur dans le but de rembourser sa dette. Autrement dit : les annuités désignent une succession

de versements effectués dans le but de rembourser un emprunt. Pour Aurons, l'emprunt en cours est consécutif aux travaux engagés en 2017 pour l'agrandissement de l'école, la construction de la médiathèque et les aménagements des abords du Bistrot, c'est-à-dire la place Maurice Mérendol.

Il était important et nécessaire de vous démontrer que notre commune est parfaitement gérée, avec des finances très saines. La dette est maîtrisée avec conscience et objectivité.

Annuité de la dette par habitant d'Aurons

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)

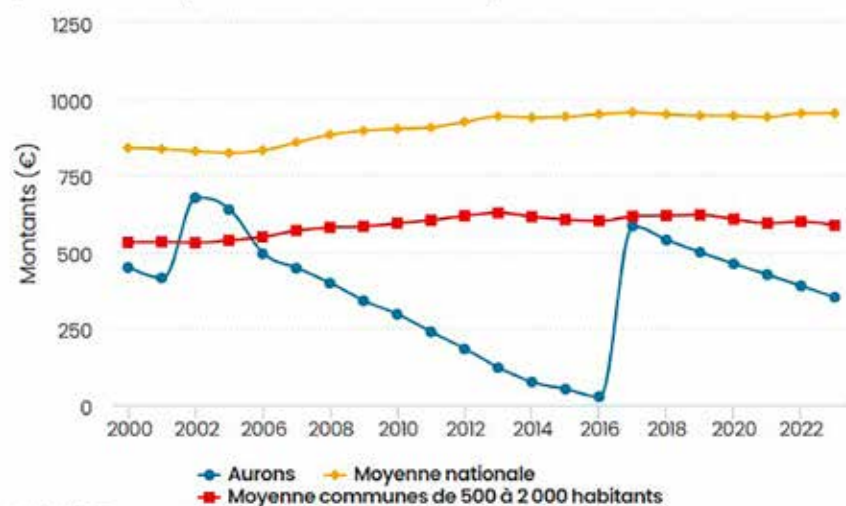


© JDN 2025



Dette par habitant d'Aurons

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



© JDN 2025



Des projets d'aménagement pour notre bien-être

2025 sera l'année de l'éclosion de grands chantiers urbains pour notre commune. Cela fait déjà quelques mois que le Conseil municipal travaille sur ces projets de modernisation, d'entretien et d'embellissement d'Aurons. Aucun quartier ne sera oublié.

Aménagement du parking des Ferrages

Ce parking au sol stabilisé et perméable accueillera 11 places de parking. Pour une parfaite utilisation, les emplacements seront matérialisés par des rondins de bois en alignement de la borne de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Une végétalisation de ce lieu comprenant 2 tilleuls et un chêne blanc sera ajoutée aux 4 marronniers déjà plantés.



Assainissement rue de Saint-Pierre

L'assainissement n'est malheureusement pas totalement achevé sur la commune, c'est pourquoi il devient nécessaire de connecter la rue de Saint Pierre au maillage de l'assainissement. Cette action supprimera 5 fosses septiques devenues indésirables, situées entre la mairie et les services techniques. Ce tronçon sera connecté à l'avenue Gaston Cabrier au niveau de la mairie.



La voirie dans les quartiers des Pinèdes et Sonnailler

Les réfections des routes du Sonnailler engagées en 2024 continueront et s'étendront au lotissement des Pinèdes. Cet entretien de la voirie représente un poste important des dépenses de travaux pour la commune mais il s'avère judicieux de l'effectuer régulièrement pour en maîtriser les coûts dans le temps.



Restauration de la fontaine avenue Gaston Cabrier

Tout comme celles du lavoir et de la place de la mairie, cette fontaine sera remise en service avec la rénovation de son étanchéité et le remplacement du système de recirculation favorisant l'économie de l'eau.

Eclairage public au lotissement du Parc

Forts des résultats économiques obtenus (allègement de la facture d'électricité de près de 20 000 €) avec la diminution drastique de l'éclairage public ayant permis la rénovation de la cour de la salle des mariages, la municipalité prévoit de moderniser l'éclairage public avec de nouvelles installations à basse consommation. En effet, de nouvelles lanternes à LEDS intelligentes à capteurs de présence seront installées au lotissement du Parc et sur le boulevard Merendol qui n'en étaient pas encore équipés.

Aménagement du parking du Farigoulet

Situé à la sortie Nord du village, ce parking, hormis les emplacements dédiés aux locaux pour le tri sélectif et les ordures ménagères, accueille beaucoup de visiteurs marcheurs et sportifs. La municipalité prévoit de matérialiser le pourtour avec des rondins de bois et empièrrement et de restaurer les tables de pique-nique. Véritable vitrine d'accueil à l'entrée du village, l'aménagement de ce parking ne doit pas être négligé.



Les jardins partagés à la Grand'font

Le projet des jardins partagés va éclore autour du lavoir de la Grand'font. Le terrain a été préparé à l'automne par les membres de l'association "Les jardins partagés d'Aurons". Au cours du 1^{er} trimestre 2025, une clôture sera mise en place pour entraver les actions destructrices des animaux nuisibles et préserver les espaces jardinés.

Réfection de la voirie et aménagement du pluvial

Ce projet se situera au niveau de la rue du chemin de Lambesc, entre l'entrée des lotissements du Belvédère et l'accès au lotissement des Ferrages côté Sud. Cette réalisation sera identique à celle menée lors du précédent mandat, au niveau de la rue de l'Eoure et consistera à réaliser une chaussée sécurisée avec mise en place d'un trottoir aux normes au-dessus d'un réseau pluvial enterré, en lieu et place du caniveau à ciel ouvert actuel. Ce projet sécurisera les piétons et facilitera la circulation automobile.



Pour information, ces chantiers de voirie, d'assainissement et de pluvial relèvent de la compétence métropolitaine sur l'assainissement et le pluvial, tandis que la voirie est du ressort du Département des Bouches-du-Rhône.



Obligation légale de débroussaillage

Le département des Bouches-du-Rhône est soumis à un risque élevé d'incendie de forêt ; le débroussaillage est la principale mesure préventive à mettre en place : il est donc réglementé par le code forestier.

Un nouvel arrêté préfectoral de 2014 précise les obligations des particuliers.

L'OLD

On entend par débroussaillage les opérations de réduction de la masse des végétaux combustibles dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies.

Le débroussaillage, ainsi que le maintien en état débroussaillé, ne vise pas à faire disparaître l'état boisé et n'est ni une coupe rase ni un défrichage.

Au contraire, le débroussaillage doit permettre un développement normal des boisements en place.

Le non-respect des obligations de débroussaillage est passible d'une amende de classe 4 (750 €) ou de classe 5 (1 500 €)

L'autorité administrative peut décider, si nécessaire, d'effectuer les travaux d'office aux frais du propriétaire défaillant.

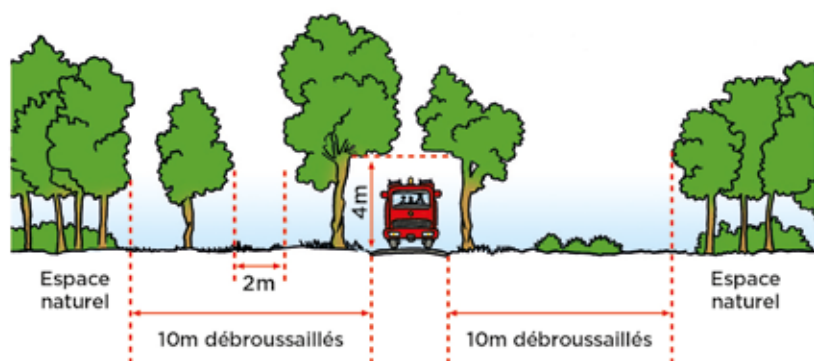
En cas d'incendie, la responsabilité d'un propriétaire peut être engagée s'il n'a pas respecté ses obligations de débroussaillage.

Les obligations générales

L'article L.134-6 du Code forestier prévoit une obligation de débroussaillage :

- autour des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 mètres ;
- autour des voies privées donnant accès à ces constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre et sur une hauteur minimale de 4 mètres ;
- sur la totalité des terrains situés en zones urbaines définies par un document d'urbanisme (POS, PLU, ...).

VOIES D'ACCÈS - CAS GÉNÉRAL



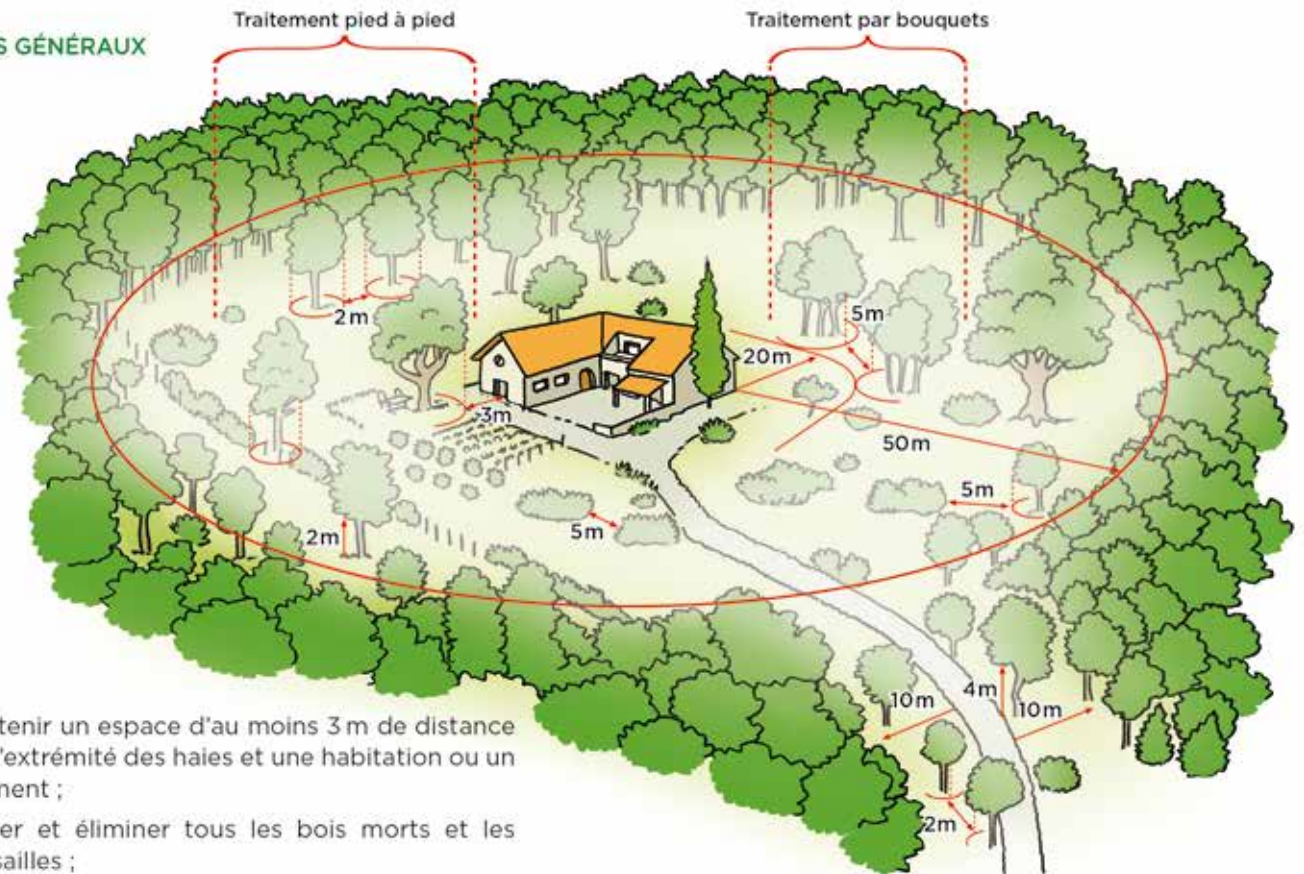
La mise en œuvre du débroussaillage vise à :

- maintenir un espacement entre les arbres situés dans la zone à débroussailler pour éviter que le feu ne se propage :
 - soit par le traitement "pied à pied" : les feuillages doivent être distants d'au moins 2 m les uns des autres ;
 - soit par le traitement "par bouquets d'arbres" dont la superficie ne peut excéder 50 m², chaque "bouquet" étant distant d'au moins 5 m de tout autre arbre ou arbuste et de 20 m de toute construction ;
- couper les branches basses des arbres sur une hauteur de 2 m ;
- couper les branches et les arbres isolés situés à moins de 3 m d'une ouverture (porte, fenêtre...), d'un élément apparent de charpente ou surplombant le toit d'une construction ;

Les travaux liés aux obligations légales de débroussaillage sont à la charge des propriétaires des biens à protéger. Le maire assure le contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage. Pour informations contactez votre mairie.

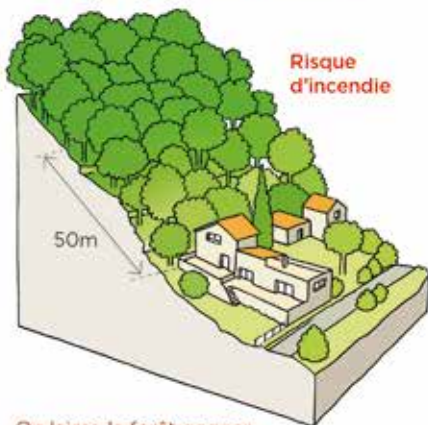


PRINCIPES GÉNÉRAUX

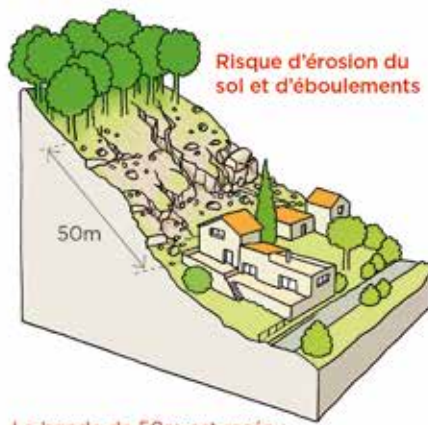


- maintenir un espace d'au moins 3 m de distance entre l'extrémité des haies et une habitation ou un boisement ;
- couper et éliminer tous les bois morts et les broussailles ;
- éliminer les végétaux coupés par broyage, compostage, par évacuation en décharge autorisée ou par incinération en respectant la réglementation sur l'emploi du feu et le brûlage des déchets verts (consulter les règles applicables en mairie).

OLD DANS UN VERSANT

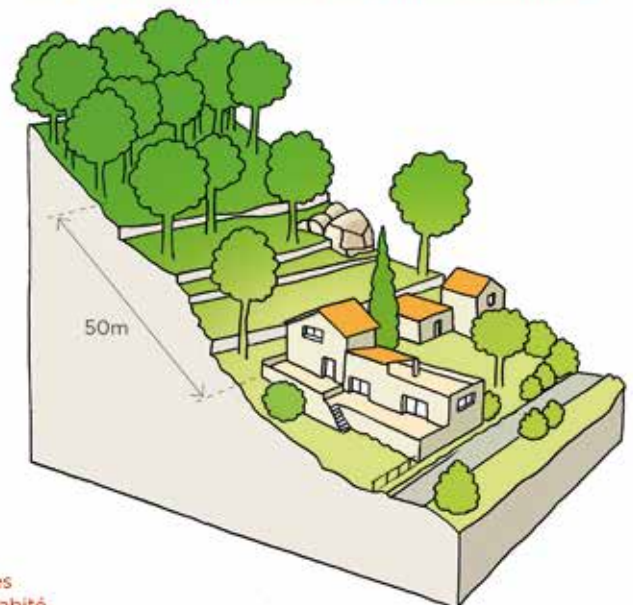


Risque d'incendie
On laisse la forêt gagner jusqu'au bord des maisons : le risque incendie est élevé.



Risque d'érosion du sol et d'éboulements
La bande de 50m est rasée : les sols sont mis à nu et érodés : la boue et les éboulements peuvent arriver dans l'espace habité.

Une intervention mesurée pour un risque minimisé



Les zones concernées par le débroussaillage obligatoire

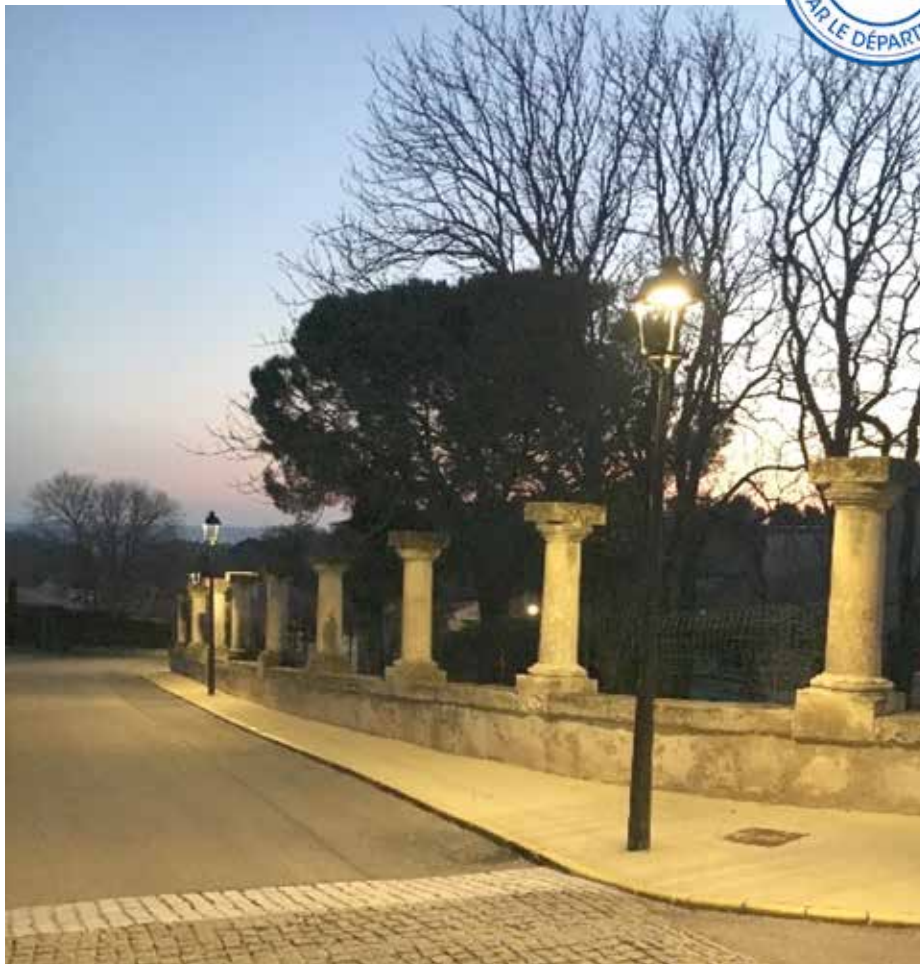
L'obligation de débroussaillage s'applique dans les zones exposées aux risques d'incendie de forêt. Les constructions, chantiers et installations de toute nature, situés à moins de 200 mètres d'un massif forestier, doivent être débroussaillés.

Moins de lumière ne nuit pas !



La commune d'Aurons fait ses comptes : l'année 2024 révèle une économie d'environ 20 000 € sur le poste éclairage public. Ces économies ont permis d'engager les travaux de rénovation de la place de la mairie et l'installation du mobilier urbain. Ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 70 % par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

2025 sera également une année axée sur les économies d'énergie avec le projet de modernisation de l'éclairage public grâce à de nouveaux candélabres LEDS équipés de détecteurs de présence, au lotissement du Parc. Ils produiront un éclairage à 30 % de leur puissance et passeront à 70 % lorsqu'il y aura une détection de présence. Notons que cette disposition favorisera le bien-être et le développement d'une faune nocturne bien présente sur notre commune.



Bornes de recharge électrique : et de six !

Les deux nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, installées en octobre 2024, sont désormais opérationnelles. Chacune d'entre elles est munie de deux prises de recharge rapide permettant d'alimenter simultanément deux véhicules. La première est située en face de la salle polyvalente et la seconde sur le parking des Ferrages. Elles apportent la garantie de points de recharge rapides et multiples sur l'ensemble de la commune.

La recrudescence de ce type de véhicules est exponentielle, aussi devenait-il nécessaire de s'équiper de bornes supplémentaires. A présent, la commune est équipée de 6 bornes de recharge pour absorber la disparition progressive des véhicules thermiques et soutenir la transition écologique.

Notons que l'installation de ces bornes a été réalisée en totalité par la société E55 Charging. Seuls les aménagements extérieurs ont été à la charge de la commune (peinture comprise).



Des objectifs forts orientés vers la nature et la biodiversité

Le jury national des villes et villages fleuris a confirmé le label 2 fleurs octroyé à Aurons en 2017 et 2021. Cette distinction est le fruit de la volonté de la municipalité de promouvoir la beauté de notre village au-delà de notre territoire.

Il valorise toutes les actions mises en œuvre depuis près de dix ans en faveur de l'environnement. L'ambition de la municipalité d'aller plus loin ne varie pas, en témoigne le très beau projet pédagogique des nids à oiseaux installés dans et autour de l'école pour garantir la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

Des nids à l'école, à la mairie et dans la nature

Le mois de janvier a porté l'installation d'une vingtaine de nids à oiseaux sur la façade de la mairie, dans la cour de l'école et à proximité. Cette action est en lien avec un programme pédagogique conclu avec les enseignants. Plusieurs nids dans la cour de l'école dont un équipé d'une caméra permettra aux enfants de suivre en direct l'évolution de la vie d'un couple d'oiseaux qui aura pris possession des lieux pour y couvrir sa progéniture.

A proximité de l'école, d'autres nids seront installés dans un parc naturel à oiseaux qui permettra d'enrichir les connaissances sur la vie des hirondelles, rouges-gorges, mésanges charbonnières, chouettes et chauves-souris, tous ayant un impact direct sur notre équilibre local et environnemental qu'il convient de protéger.



Et pour les particuliers ?

La mairie propose de regrouper des commandes pour les particuliers intéressés par l'installation de nid(s) dans leur jardin. Ces nids sont exposés dans la salle du Conseil municipal.

Un poulailler municipal

Après les ruches qui produisent un excellent miel pour la coopérative scolaire, après le maillage de pièges à frelons asiatiques déployés sur la commune et entretenus bénévolement par les administrés volontaires, 6 poules pondeuses ont élu domicile dans le poulailler municipal.

Ce poulailler est sous la surveillance du personnel des services techniques qui récupère les épluchures déposées devant ses locaux. Ainsi, nous agissons à notre niveau contre le gaspillage alimentaire.

AGISSEZ POUR LA NATURE AVEC ABEILLES ET SENS !

- **INSTALLEZ UNE RUCHE DE PRÉSERVATION** : Contribuez à la protection de l'environnement et produisez votre propre miel local, dans le respect des abeilles
- **SOUTENEZ NOS ACTIONS ÉDUCATIVES** : Nous intervenons dans les écoles pour sensibiliser les jeunes à l'importance des abeilles et de la biodiversité
- **PRÉSERVER LES ABEILLES SAUVAGES** : Participez à la création de ruches sauvages dans les réserves naturelles pour réintroduire et conserver les abeilles mellifères

SOUTENEZ LES ABEILLES !

Essentielles à la pollinisation et à la biodiversité, les abeilles sont aujourd'hui menacées par l'agriculture intensive, les prédateurs et la perte de leur habitat. En soutenant nos ruches, vous aidez à maintenir les populations d'abeilles et à préserver un écosystème vital pour l'abeille et l'Homme.

**ENSEMBLE, DONNONS DU SENS À L'APICULTURE ET
PROTÉGEONS NOTRE PLANÈTE !**

À QUOI SERT VOTRE DON ?

- **ACCUEILLIR** une ruche chez vous ou sur le rucher de votre apiculteur
- **VISITER** la ruche avec votre apiculteur
- **VOTRE RÉCOLTE** de miel local (*si production*)
- **PERMETTRE** l'intervention d'un apiculteur dans une école
- **CONTRIBUER** à la réintroduction d'abeilles en milieu sauvage
- **RECEVOIR** un certificat de mécénat et un reçu fiscal

Abeilles et Sens
18 bis avenue Jean Moulin
13330 Pélissanne
06 07 64 27 43
abeillesetsens@gmail.com

ABEILLES ET SENS
ASSOCIATION

SOUTIENS

BUTINEUSE
DON DE 500€/AN
SOIT 170€/AN*

1 ruche soutenue
1 visite de la ruche
Jusqu'à 5 kg de miel

REINE
DON DE 1000€/AN
SOIT 340€/AN*

1 ruche soutenue
2 visites de la ruche
Jusqu'à 10 kg de miel
1 visite d'école par l'apiculteur
1 action de réintroduction

ESSAIMEUSE
DON DE 2000€/AN OU PLUS
SOIT 680€/AN* OU PLUS

2 ruches et plus...
Visites de groupe des ruches
Jusqu'à 10 kg de miel par ruche
Plusieurs visites d'écoles
Des actions de réintroduction

FORMULE BUTINEUSE : 170€/AN* (Don de 500€/an)

- Une ruche partagée, préservée et personnalisée sur le rucher de votre apiculteur
- 1 visite par an avec l'apiculteur et la personne de votre choix
- Jusqu'à 5 kg/an de miel de votre ruche avec votre nom sur les pots (*si production*)

FORMULE REINE : 340€/AN* (Don de 1000€/an)

- 1 ruche préservée sur votre lieu ou le rucher de votre apiculteur
- 2 visites/an avec l'apiculteur et la personne de votre choix
- Jusqu'à 10 kg/an de miel de votre ruche avec votre nom sur les pots (*si production*)
- Vous offrez à une école la visite d'un apiculteur. Vous êtes informé de cet événement
- Vous contribuez au projet annuel de réintroduction d'abeilles en milieu sauvage. Vous êtes informé sur les actions annuelles

FORMULE ESSAIMEUSE : À PARTIR DE 680€/AN* (Don de 2000€/an et plus...)

- À partir de 2 ruches préservées sur votre lieu ou le rucher de votre apiculteur
- Plusieurs visites de groupe par an avec l'apiculteur et les personnes de votre choix
- Jusqu'à 10 kg/an de miel par ruche soutenue avec votre nom sur les pots (*si production*)
- Vous offrez à plusieurs écoles des visites d'un apiculteur, vous êtes informé de ces événements
- Vous contribuez au projet annuel de réintroduction d'abeilles en milieu sauvage, vous êtes informé sur les actions annuelles

*Après défiscalisation de 66% pour les particuliers et de 60% pour les entreprises

*Après défiscalisation de 66% pour les particuliers et de 60% pour les entreprises



Economisez l'eau de pluie

13 Bouches-du-Rhône HOP!

Avec le DÉPARTEMENT, VOUS ALLEZ ADORER LA PLUIE !

Prime à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

Coffre hors sol jusqu'à 2500€

Coffre enterré jusqu'à 2000€

departement13.fr

Vous souhaitez alléger votre facture d'eau et contribuer à préserver cette précieuse ressource ? Pour réaliser d'importantes économies d'eau tout en faisant un geste pour la planète, le Département des Bouches-du-Rhône vous aide désormais à financer l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, hors sol ou enterré, pour vos usages intérieurs ou extérieurs. Rendez-vous sur le site internet de la commune :

Vivonsaurons.com

EMBALLAGES ET PAPIERS

À DÉPOSER EN VRAIE, BIEN VIDÉS, PLIÉS OU COMPACTÉS, SANS PRÉLAVAGE

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE
Bouteilles, flacons, bidons, pots, barquettes, films, sacs, sachets, tubes...

NOUVEAU

TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL
Conserves, canettes, barquettes, tubes, bouteilles de sirop, aérosols, couvercles, papier aluminium...

TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON + TOUS LES PAPIERS
Boîtes en carton, briques lait/jus, boîtes à pizza, papiers, revues, journaux, courriers...

Infos Encombrants Métropole

LAMETROPOLE Centre de vie

CLIQUEZ,
nous enlevons gratuitement vos encombrants

www.marseille-provence.fr

0800 94 94 08

La Métropole harmonise les modalités de gestion des déchets ménagers sur son territoire avec notamment le numéro vert « Engagé au Quotidien 0800 94 94 08 » sur les téléservices mes Démarches Connectées de la Métropole Aix-Marseille-Provence (ampmetropole.fr). Ces outils permettent aux administrés de signaler une anomalie et/ou commander des services métropolitains.

La municipalité vous rappelle que les encombrants ne doivent pas être déposés aux abords ou à l'intérieur des espaces dédiés aux ordures ménagères. Nous vous invitons à respecter ces consignes pour éviter que le personnel municipal ne soit contraint de pallier vos actes d'incivisme.



Nettoyons le Sud, saison 3

Pour la troisième année consécutive, la Région Sud invite les communes, les associations et les habitants à se rassembler autour de la grande opération de ramassage "Nettoyons le Sud". Cette opération est soutenue par notre village depuis sa création et se déroulera le 26 avril prochain. Grâce à votre engagement, les précédentes éditions ont comptabilisé plus de 20 000 bénévoles qui ont collecté 85 tonnes de déchets dans plus de 300 communes de la région PACA. Ensemble, avec l'aide incontournable de la Région Sud et des bénévoles auronais, nous pouvons atteindre un objectif ambitieux : faire de notre territoire un territoire sans déchet. C'est grâce à votre mobilisation que cet objectif peut devenir une réalité. Le 26 avril, nous comptons sur vous.

Bienvenue à... Vivaïgo

Depuis le 1^{er} janvier 2025, Agglopoie Provence Eau s'appelle "Vivaïgo". Les contrats de délégation de services publics de vos exploitants des services de l'eau (Agglopoie Provence Eau) et de l'assainissement (Agglopoie Provence Assainissement) sont arrivés à échéance le 31 décembre 2024. Au terme d'une procédure de mise en concurrence, la Métropole Aix-Marseille-Provence a retenu la Société des Eaux de Marseille (SEM-Vivaïgo) pour la gestion du service public d'eau potable. Ce nouveau contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 10 ans.



Pour un usage raisonné de l'eau

La SEM-Vivaïgo, gestionnaire des réseaux d'eau potable sur notre territoire, procédera prochainement au remplacement des compteurs d'eau chez tous les administrés en installant des compteurs intelligents reliés par télé-relevé. Ils offriront de nombreux avantages aux abonnés et à la collectivité.

- Le relevé sera automatique : la présence de l'abonné n'est plus nécessaire pour les relevés.
- Réduction de la facture d'eau : avec la programmation d'un seuil de consommation qui permet de détecter des fuites et d'alerter les abonnés en cas de surconsommation.
- Les facturations se basent sur des index réels à date fixe ou en continu et non pas sur des estimations.



Lancement de l'opération de remplacement du pont sur le canal EDF sur l'A54

Afin de renforcer la sécurité et d'améliorer la fluidité sur la bifurcation A7/A54, VINCI Autoroutes a programmé une opération de remplacement du pont sur le canal EDF sur l'A54. Un chantier exceptionnel qui se déroulera du 6 janvier au 14 mars 2025.

Cette intervention majeure vise à élargir le tablier sud du pont afin de créer une voie supplémentaire sur la bretelle reliant Arles à Marseille, réduisant ainsi durablement les congestions sur cet axe stratégique. Elle s'inscrit dans un projet plus large d'amélioration de la bifurcation A7/A54 - reconnu d'utilité publique en 2020 - et dont l'objectif est de doubler la bretelle de jonction Arles/Marseille et de reconfigurer l'accès à la bretelle de jonction Marseille/Arles en prolongeant la voie d'insertion de l'A7 vers l'A54.

L'organisation du chantier a été conçue pour limiter au maximum la gêne aux usagers. Ainsi, la circulation sera maintenue sur les autoroutes A7 et A54. Toutefois, dans le cadre de cette opération, la bretelle reliant l'A7 nord à l'A54 en direction de Marseille sera fermée jour et nuit pendant toute la durée des travaux.



Un label vert pour l'école d'Aurons

Jeudi 16 janvier, dans la salle Malacrida, avait lieu une rencontre particulière entre les écoles de Péligssanne, Aurons et la Barben pour la remise du label E3D, développé par le Ministère de l'Éducation nationale pour encourager les écoles engagées dans la pratique éco-responsable.

Chaque école a présenté ses actions et les élèves d'Aurons, encadrés de leurs professeurs et de l'apiculteur M. Mars, ont mis l'accent sur leur action de sauvegarde des abeilles, mise en œuvre depuis 2 ans. La municipalité a encouragé cette action avec l'achat d'une ruche et la mise à disposition d'un terrain propice au maintien des abeilles. La municipalité adresse ses félicitations et encouragements aux initiatives en cours et à venir...



Transports

Bientôt un retour Salon - Aurons ?

Les enfants sont de plus en plus nombreux à se déplacer vers les établissements d'enseignements secondaires de Salon-de-Provence. Depuis la rentrée scolaire 2021, le maire d'Aurons André Bertero a obtenu de la part des services de la Métropole une extension de la ligne 14 sur le trajet Péligssanne - Aurons - Salon-de-Provence par le val de Cuech, le matin uniquement. Cette ligne permet à une vingtaine d'enfants de gagner du temps de transport tout en évitant de saturer la ligne 14 qui effectue le trajet Aurons - Péligssanne et la ligne 8 vers Salon-de-Provence.

Pour la rentrée prochaine, la commune et les services transports de la Métropole étudient la mise en place de nouvelles rotations pour le retour direct, en fin d'après-midi, au départ de Salon vers Aurons.



Rien n'est encore confirmé et pourtant les négociations perdurent depuis 2021 et cette première victoire, donc, avec le trajet direct Aurons - Salon le matin. Les discussions progressent et la municipalité garde l'espoir de voir ce dernier projet de transport aboutir pour la rentrée 2025/26.

Aurons



Atelier Créatif

19 Février 2025
De 14h30 à 16h00



Médiathèque

Le Petit Prince

Atelier réservé aux enfants d'Aurons ayant plus de 5 ans
Infos et inscriptions au 04 90 55 60 13